

OFFRE LPA JEUNES

ATTENTION : Cette offre n'est ouverte qu'aux avocats ayant moins de 31 ans le jour de leur adhésion et renvoyant un dossier complet avant la fin de l'année civile de leur première inscription à un barreau membre de LPA.

- 1) Complétez et signez le bulletin d'adhésion joint, après avoir pris connaissance de la notice d'information LPA Santé, en choisissant une formule de garantie :
 - LPA Jeunes réservée aux avocats seuls
 - LPA 1, LPA 2, LPA 3 ou LPA 4 si vous souhaitez des garanties supérieures et/ou assurer vos ayants-droit.

- 2) N'omettez pas d'ajouter la cotisation relative aux ayants-droits (conjoint, enfants...) que vous souhaitez voir bénéficier de la complémentaire santé LPA.

- 3) Joindre à votre envoi:
 - La copie de votre attestation Carte Vitale, ainsi que celle de vos ayants-droit, s'ils ne sont pas rattachés à votre numéro de sécurité sociale.
 - Le paiement par avance d'un mois de cotisation par chèque à l'ordre de CGRM, quel que soit le fractionnement choisi.
 - Un R.I.B. pour le prélèvement des cotisations.
 - Si vous désirez percevoir le remboursement des prestations sur un compte bancaire différent, veuillez joindre le RIB correspondant.
 - Le mandat SEPA joint complété et signé.

- 4) Adressez le tout à : S.C.B.
47, bis D Boulevard Carnot
C.S. 20740
13617 AIX EN PROVENCE Cedex 1

- 5) Vous serez prélevé de la cotisation totale selon le fractionnement et l'option choisie. Un remboursement de 132 € sera automatiquement viré dans les 60 jours de la prise d'effet de votre contrat sur le compte servant au règlement des cotisations.